

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

DELIBERATION N°2022.00196

CLUB GIER ENTREPRISES - SUBVENTION 2022

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 64

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 65

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANÇON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220505-D20220019610

DATE D’AFFICHAGE :13 mai 2022

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Rémy GUYOT, M. Yves MORAND,
M. Gilles PERACHE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

CLUB GIER ENTREPRISES - SUBVENTION 2022

Saint-Etienne Métropole exerce pleinement sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins. Aussi, Saint-Etienne Métropole a mis en place une animation territoriale de proximité. Dans le cadre de cette animation, les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Créé en 1991, à l'initiative de dirigeants implantés dans le Pays du Gier, le Club Gier Entreprises compte environ 140 adhérents. Le territoire d'origine du club est le Pays du Gier, mais son périmètre d'action s'est élargi : à l'Est Stéphanois, Saint-Etienne mais aussi l'Ouest lyonnais.

Le Club Gier Entreprises constitue un groupement multi-sectoriels avec une majorité d'industriels (50 % des adhérents), en particulier de la métallurgie et du travail des métaux, devant le secteur des services (40 % des adhérents) et du BTP (10 % des adhérents). Il représente plus de 8 500 emplois. Plus de trois quart des adhérents (77 %) sont des entreprises de moins de 50 salariés.

L'équipe de permanents de l'association compte 2 personnes. Le Club Gier Entreprises est présidé par Cedric FEBBRARO (dirigeant de la société Linamar Saint-Chamond). La structure s'est fixée les objectifs généraux suivants :

- favoriser les échanges interentreprises afin de créer une dynamique de réseau,
- identifier et répondre aux besoins des entreprises en accompagnant la PME dans son développement commercial, stratégique, dans sa recherche de compétences,
- promouvoir les savoir-faire en proposant une offre globale aux donneurs d'ordre,
- participer à la valorisation du tissu économique local en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le partenariat entre le Club Gier Entreprises et Saint-Etienne Métropole vise à la mise en place d'actions de sensibilisation, de promotion ou encore de services nouveaux en direction des entreprises adhérentes au Club Gier Entreprises.

En 2021, Le Club Gier Entreprises est membre fondateur de la démarche Territoire d'industrie. Cédric Febraro, Président du club, est également le représentant des industries dans le dispositif. Dans ce cadre, deux démarches sont plus particulièrement développées : Meca RH, qui vise à la formation aux métiers de l'usinage de 10 demandeurs d'emploi dans 10 entreprises adhérentes et la formation au numérique d'un groupe d'entreprises en cours de recrutement « Booster votre performance par le numérique ». Dans les deux cas, CLEO est associé à la démarche. Dans le cadre des salons professionnels organisés pour les adhérents, le Club Gier met en avant le territoire stéphanois au niveau de l'espace collectif

(clip du territoire, plaquettes). Le club promeut les atouts du territoire et notamment les savoir-faire industriels dans le cadre d'une émission régulière sur TL7. Les entreprises (17 adhérents) ont participé à des formations collectives sur la RSE. Le Club Gier a sensibilisé ses adhérents à la mobilité hydrogène H2 et sur la transition énergétique. Des temps forts sur le télétravail et l'ESS ont également été organisés. Pour l'emploi, le Club Gier a soutenu l'organisation d'une action de la Stratégie Territoriale Emploi Formation dans la vallée du Gier : Nouveau Départ Pro.

En 2022, le Club Gier Entreprises contribuera plus particulièrement aux actions et aux démarches qui portent sur les thématiques suivantes :

- **Territoire d'Industrie Loire Sud** : participer à la dynamique globale de la démarche partenariale et territoriale
- **Toiles industrielles** : participer à l'enrichissement des toiles industrielles manufacturing et santé
- **L'emploi** : dans l'objectif de favoriser l'emploi sur notre territoire, favoriser le lien entre demandeurs d'emploi et entreprises, transmettre dans le réseau des offres d'emploi identifiées, accompagner la démarche de formation des demandeurs d'emploi aux métiers de la mécanique avec Meca RH, accompagner la démarche STEF dans l'organisation de visites d'entreprises, faciliter l'emploi des jeunes à travers la valorisation du dispositif 100 chances/100 emplois
- **Le développement durable/rôle sociétale de l'entreprise** : sensibiliser les adhérents grâce à des ateliers et diffuser des informations des partenaires tels que les énergies renouvelables, la mobilité (fond air véhicules/hydrogène), plus particulièrement, aux économies d'énergies pour permettre aux entreprises de s'engager dans le plan climat en effectuant la promotion de l'offre de services d'Alec42 sur des thèmes, mobiliser des entreprises pour valoriser le challenge mobilité, sensibiliser à la biodiversité.
- **Le design** : sensibiliser les entreprises adhérentes à l'intérêt d'une approche design, moteur d'innovation, notamment à l'occasion de la Biennale internationale du Design, promouvoir l'amélioration des conditions de travail en partenariat avec l' Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), déployer le programme ENE (Entreprises et Numériques)
- **Offre d'accueil des entreprises** : identifier des locaux / des fonciers privés vacants et communiquer auprès des adhérents sur la possibilité d'être accompagné par Saint-Etienne Métropole.
- **Le déploiement des actions concourant au développement d'action de L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS)** : valoriser l'ESS comme mode d'entreprendre
- **La participation à l'attractivité du territoire** : promouvoir le territoire dans le cadre de salons professionnels, de visites de sites emblématiques du territoire, mobiliser les adhérents à la conférence économique de Saint-Etienne Métropole.

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et à la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le composent. Afin de démultiplier cet objectif, le Club Gier Entreprises cherchera aussi souvent que nécessaire à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

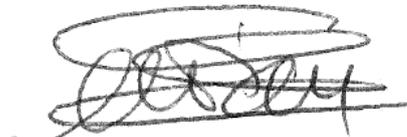
En cohérence avec le projet de territoire métropolitain, il est proposé une intervention financière à hauteur de 26 220 € en faveur du Club Gier Entreprises.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à Club Gier Entreprises d'un montant global de 26 220 € pour l'année 2022,**
- **approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2022,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de ces affaires,**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV65748 destination SUECO du budget de fonctionnement de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU